



## Ligue de Golf des Hauts de France

### **TROPHEE SENIORS DU GOLF DE REBETZ 2018**

Mardi 24 et Mercredi 25 juillet 2018

#### *Règlement de l'épreuve*

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs

Article 1 **Formule de jeu** : 36 trous Stroke-play brut , 18 trous par jour

Article 2 **Conditions de participations** : les joueurs doivent répondre à l'ensemble des critères suivants

- être licencié à la FFGolf, s'être acquitté du droit de jeu fédéral de 35 euros et ayant 50 ans (né avant le 23 juillet

1968) la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 24 juillet 2018.

- avoir fait enregistrer son certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition

(ou avoir répondu négativement au questionnaire de santé afin de prolonger le certificat médical 2017) à la date

limite de l'inscription.

- pour les joueurs étrangers non licenciés en France , le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Article 3 **Déroulement de l'épreuve** :

- lundi 23 juillet : parcours d'entraînement

- mardi 24 juillet : 1<sup>er</sup> tour

- mercredi 25 juillet : 2<sup>ème</sup> tour

**Article 4 Séries, marques de départ et nombre de joueurs :**

Une série Dames : Départs *marques rouges*

Une série Messieurs : *Départs marques jaunes*

Le nombre total des engagés sera limité à 144 joueurs incluant 33 Dames minimum et 14 Wild Cards maximum.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National séniors, puis l'ordre des index à la date

de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le club a la possibilité de réserver des places dames et messieurs pour des joueuses et joueurs ne figurant pas

au mérite .

**Article 5 Droit d'engagement :** journée d'entraînement comprise

Non membre du Golf de Rebetz : 80 euros

Membre du golf de Rebetz : 40 euros

**Article 6 Les inscriptions**

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au Golf de Rebetz pour le lundi 9 juillet à 18 h au plus tard

*accompagné du droit d'engagement.* ( tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable

du droit d'engagement).

Golf de Rebetz, rue de Noailles, 60240 Chaumont en Vexin. Tél :03 44 49 15 54 .[www.rebetz.com](http://www.rebetz.com)

**Article 7 Les départs :** ils se feront du tee 1

Le 1<sup>er</sup> tour se jouera dans l'ordre croissant du classement au Mérite Séniors, puis par ordre des index.

Le 2<sup>ème</sup> tour se jouera dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Dames et Messieurs séparément.

L'intervalle des départs sera de 11 minutes.

Les horaires de départ seront affichés sur le site du golf de Rebetz : [www.rebetz.com](http://www.rebetz.com)

**Article 8 Départage**

Play-off « trou par trou » pour la 1<sup>ère</sup> place des classements généraux de chaque sexe , sur les trous désignés par le

comité de l'épreuve. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité),le départage se fera

sur le score du dernier tour, puis sur les trous 9,6,3 et derniers trous.

#### Article 9 **Remise des prix**

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le Mercredi 25 juillet à 18h au Club House.

Seront récompensés :

- Série Dames : 3 prix Brut
- Série Messieurs : 3 prix Brut
- Série Séniors 2 : 2 prix Brut

#### Article 10 : **Comité de l'épreuve**

- Arbitre : Mr Jean Pierre Genet.